



Demande de remboursement au fonds de garantie

Par **jojo42**, le **30/12/2009** à **20:44**

Bonjour,

Il y a 2 ans et demi, suite à des insultes prononcées à l'encontre de mon fils, j'ai eu une altercation avec une personne. Alors que je ne l'ai pas frappée, celui-ci a porté plainte avec ITT de 5 jours. Après audition au tribunal de police j'ai eu un rappel à la loi et un classement sans suite.

Sans autre information de cette affaire depuis, je reçois maintenant une demande de remboursement au fond de garantie de 8.000 € qui correspond à une demande d'indemnisation de la victime.

Je n'ai jamais eu de procès ni de dommages et intérêts à régler, rien... Puis-je refuser de payer cette somme puisque je ne suis pas coupable, si non, comment puis-je me défendre ?

Merci pour votre aide,

cordialement.